

Concours commun
AGENT DES FINANCES PUBLIQUES,
DOUANES ET CCRF

Programme de révision

Épreuves de pré-admissibilité

Session 1

- Lire la partie Français
- Réaliser l'entraînement puis se corriger

Session 2

- Lire la partie Connaissances générales
- Réaliser l'entraînement puis se corriger

Session 3

- Lire la partie Calcul
- Réaliser l'entraînement puis se corriger

Session 4

- Lire la partie Raisonnement
- Réaliser l'entraînement puis se corriger

Session 5

- Revoir les connaissances non acquises
- Réaliser le sujet d'annales 1 à 4 en fin d'ouvrage et se corriger

Session 6

- Lire les compléments en ligne
- Réaliser le sujet d'annales 2023 (disponible en ligne)
- Réaliser les sujets plus anciens puis se corriger (disponibles en ligne)

Épreuve d'admissibilité

Session 7

- Lire la partie Résolution d'un cas pratique
- Réaliser les entraînements puis se corriger

Session 8

- Réaliser les sujets d'annales 5 à 7 puis se corriger
- Réaliser les sujets d'annales sujets plus anciens et se corriger (disponibles en ligne)

Épreuve d'admission

Session 9

- Lire la partie sur l'entretien avec le jury et réaliser le sujet d'annales 8
- Préparer son entretien

Session 10

- Lire la partie sur les exercices physiques et planifier son programme d'entraînement

Concours commun AGENT DES FINANCES PUBLIQUES, DOUANES ET CCRF

Tout-en-un

Frédéric Lephay

Enseignant formateur en français,
culture générale, communication,
histoire-géographie

Pierre Siroteau

Formateur aux épreuves écrites
et orales des concours
des fonctions publiques
territoriales et d'État.
Membre de jury de concours
de catégorie C à A (CIG Petite Couronne)

Marie-Virginie Speller

Enseignante en mathématiques
et statistiques, elle accompagne
des candidats pour la préparation
de tests et de concours

Thibault Couarc'h

Enseignant en éducation physique
et sportive (EPS)
et en activité physique adaptée (APA)

LES + EN

LIGNE



Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté, des ressources complémentaires sont disponibles sur le site www.dunod.com.

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil).

Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « LES + EN LIGNE ».

Direction artistique : Élisabeth Hébert

Image de couverture : Shutterstock © Prostock-studio

Maquette intérieure : Caroline Joubert (Atelier du Livre)

Mise en page : Belle Page

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



PAPIER CERTIFIÉ

Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2024

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-086222-1

Sommaire

De candidats à professionnels	1
L'épreuve de pré-admissibilité	9

Épreuve de pré-admissibilité

Français

1. Grammaire	12
2. Conjugaison	19
3. Vocabulaire	27
4. Figures de style	32
Entraînement	35
Corrigé	41

Épreuve de pré-admissibilité

Connaissances générales

1. Les écrivains et leurs œuvres majeures	46
2. Les lauréats de la littérature	51
3. Les peintres et leurs œuvres majeures	55
4. Les plus beaux musées de France	57
5. Les nouvelles régions de France	58
6. Les pays du monde et leur capitale administrative	59
7. Les évolutions sociales en France	64
8. Les grandes dates historiques depuis 1789	66
9. L'élection des différentes institutions de la V ^e République	70
10. Le rôle des représentants de la V ^e République	71

11. L'organisation des 3 pouvoirs de la V ^e République	75
12. Le parcours d'une loi du projet au décret d'application	76
13. La France en chiffres	78
14. La construction européenne en quelques dates	79
Entraînement	82
Corrigé	85

Épreuve de pré-admissibilité

Calcul

1. Calcul mental	88
2. Divisibilité	90
3. Fractions, puissances, racines carrées	92
4. Pourcentages	94
5. Conversions	95
6. Développement et factorisation	97
7. Équations et inéquations	98
8. Systèmes	100
9. Géométrie Théorèmes célèbres	101
10. Géométrie Figures usuelles	103
Entraînement	104
Corrigé	108

Épreuve de pré-admissibilité

Raisonnement

1. Les séries lettrées	118
2. Les séries chiffrées	120
3. Les séries de chiffres et de lettres	124
4. La logique verbale	126

5. Les proportions	128
6. Les séries de symboles	130
7. Les dominos	132
Entraînement	134
Corrigé	138

Épreuve d'admissibilité

Résolution d'un cas pratique

1. Présentation de l'épreuve	146
2. Bien comprendre le sujet et recenser les éléments de réponse	149
3. Savoir structurer les écrits	154
4. Règles communes aux écrits	156
5. Graphiques et tableau numérique	159
Entraînement	165
Corrigé	168

Épreuve d'admission

L'entretien avec le jury

1. Présentation de l'épreuve	174
2. Conseils pour réussir cet entretien	176
3. La préparation à l'entretien	178
4. L'entretien	180

Épreuve d'admission

Exercices physiques

1. Présentation de l'épreuve	182
2. Conseils pour bien commencer	183

3. Organisation de l'entraînement	185
4. Présentation des barèmes de notation	191

Sujet corrigés

Sujet 1 : Annales 2022	194
Sujet 2 : Annales 2021	211
Sujet 3 : Annales 2020	228
Sujet 4 : Annales 2019	249
Sujet 5 : Annales 2022	264
Sujet 6 : Annales 2021	285
Sujet 7 : Annales 2020	305
Sujet 8 : Répondre aux questions du jury	331

De candidats à professionnels

1 Présentation du concours

Depuis 2008, vous pouvez présenter le concours externe d'agent de constatation des douanes dans le cadre d'un concours commun organisé conjointement par la direction générale des finances publiques, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et la direction générale des douanes et droits indirects.

Il n'existe pas de programme spécifique de révision : les connaissances sont celles requises à la fin du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement professionnel de niveau V.

Au moment de votre inscription, en fonction des places offertes, vous devrez choisir de concourir soit dans la branche « administrative », soit dans la branche « surveillance ».

a. La branche « administrative »

Si vous choisissez la branche « administrative », vous devrez classer par ordre de préférence chacune des administrations (direction générale des douanes et droits indirects, direction générale des finances publiques, direction générale de la concurrence, de la consommation et répression des fraudes), pour lesquelles des postes sont ouverts. Ces vœux sont modifiables jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Dans cette branche les activités sont :

- un travail le plus souvent en équipe et au contact du public : suivi et contrôle des opérations du commerce international ;
- un travail sur documents en entreprises dans le secteur des contributions indirectes (tabacs et alcools, métaux précieux, produits pétroliers), perception de taxes sectorielles (sur les poids lourds, les navires de plaisance etc.).

Attention

En cas de réussite au concours commun, votre affectation définitive dans l'une des directions ci-dessus dépendra de vos vœux, mais aussi de votre rang de classement au concours.

b. La branche « surveillance »

Si vous choisissez la branche « surveillance », vous devrez passer une épreuve supplémentaire d'exercices physiques et deviendrez agent de constatation des douanes de la branche de la surveillance.

En tant qu'agent de constatation des douanes, vous exercerez vos fonctions dans l'une des deux branches d'activité de la douane, ce qui vous offre des possibilités de parcours professionnels variés et évolutifs.

Au sein de la branche surveillance, les activités sont :

- un travail au contact du public pour des missions de lutte contre la fraude (trafics de contrefaçons, de stupéfiants, d'espèces animales ou végétales protégées, de marchandises prohibées ou fortement taxées, etc.) ;
- sous certaines conditions (obtention d'une qualification), des fonctions de spécialistes (maître de chien pour la détection des stupéfiants ou des armes et explosifs, technicien ou opérateur radio, mécanicien, marin, etc.).

2 Les conditions pour concourir

Il n'y a pas de limite d'âge pour concourir.

a. Candidature externe

Pour faire acte de candidature à titre externe au concours, vous devez obligatoirement :

- **pour tous les candidats** à un emploi d'agent de constatation des douanes : satisfaire à l'enquête administrative préalable au recrutement;
- **pour l'accès à la branche administrative**: posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un des États faisant partie de l'accord sur l'espace économique européen, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse. Toutefois, l'accès à certains emplois est réservé aux seuls titulaires de la nationalité française, ces emplois étant liés à l'exercice de prérogatives de puissance publique ou inséparables de l'exercice de la souveraineté nationale;
- **pour l'accès à la branche de la surveillance**: l'attention est appelée sur le fait que les emplois de cette branche peuvent comporter une participation à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État réservée aux candidats de nationalité française. Vous devez jouir de l'intégralité de vos droits civiques et être en position régulière au regard des dispositions du Code du service national ; les mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire doivent être compatibles avec l'exercice des fonctions;
- **pour les agents de la branche de la surveillance**: il faut remplir les conditions d'aptitude physique particulières exigées pour l'exercice des fonctions (déclaration d'aptitude au service actif par un médecin agréé). Vous devez être titulaire du brevet d'études du premier cycle du second degré (diplôme national du brevet, CAP, BEP) ou d'un diplôme reconnu équivalent, ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans à temps plein dans un emploi de niveau au moins équivalent à celui exercé par un agent de constatation des douanes.

À noter que ces conditions de diplômes ou d'expérience professionnelle ne sont pas opposables aux mères et pères d'au moins trois enfants, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau (reconnus par le ministère chargé des Sports).

b. Candidature interne

Pour faire acte de candidature à titre interne, vous devez obligatoirement :

- remplir les conditions indiquées aux trois premiers points du concours externe;
- être fonctionnaire ou agent de droit public de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, militaire ou agent en fonction dans l'organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions;

- justifier d'une année de services publics effectifs (services civils ou militaires) au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Remarque

Depuis 2012, les services accomplis en qualité de militaire sont reconnus pour faire acte de candidature à titre interne.

3 Les épreuves

a. Épreuve de pré-admissibilité (durée 1 h 30 min, coefficient 1)

Il s'agit d'une épreuve de QCM d'environ soixante questions. L'objectif est de vérifier les connaissances des candidats en orthographe, conjugaison, vocabulaire, calcul et connaissances générales mais aussi leurs capacités de raisonnement.

b. Épreuve d'admissibilité (durée 3 h, coefficient 2)

Il s'agit d'une épreuve de cas pratique. L'objectif est de vérifier les capacités des candidats à extraire d'un dossier :

- des informations pour apporter des réponses à des questions ;
- des informations chiffrées pour les présenter sous forme d'histogramme ou pour compléter un tableau ;
- des informations et s'appuyer sur les connaissances du candidat pour rédiger une note de deux pages.

c. Épreuve d'admission (durée 20 minutes, coefficient 2)

Il s'agit d'un entretien. L'objectif est d'analyser les motivations et les aptitudes à exercer les fonctions spécifiques au sein du ministère.

d. Épreuve d'admission spécifique aux agents des douanes branche surveillance (coefficient 1)

Il s'agit d'une épreuve physique. L'objectif est de mesurer les aptitudes des candidats, compte tenu des spécificités des missions confiées aux agents des douanes branche surveillance. Ainsi, quatre tests sont à effectuer :

- deux tests d'endurance musculaire (pompes et gainage) ;
- deux courses (60 mètres et 2 000 mètres).

4 L'inscription

Le candidat doit constituer un dossier d'inscription demandé auprès des services organisateurs, l'inscription étant réalisée soit par télé inscription directe sur le site Internet ; soit par envoi postal du dossier d'inscription.

Chaque concours fait l'objet d'un arrêté publié au *Journal officiel* précisant le nombre des postes à pourvoir et les dates d'inscription (retrait et dépôt des dossiers). Ces dates sont strictement

définies et doivent être impérativement respectées par les candidats. Toute candidature tardive ou incomplète est rejetée.

Effectifs et statistiques de réussite pour le concours externe 2018

	Branche administrative		Branche surveillance	
	Chiffres	Moyenne générale	Chiffres	Moyenne générale
Inscrits	15 883		8 770	
Présents à l'épreuve de pré-admissibilité	7 346		4 266	
Pré-admissibles	5 519	8,49/20	1 555	7,68/20
Admissibles	3 866	9,54/20	414	9,23/20
Admis	992	10,64/20	100	10,44/20
Inscrits sur liste complémentaire	1 148		144	

5 Les métiers de la douane

a. Le cadre d'emplois comprend trois grades

- Agent de constatation des douanes 2^e classe.
- Agent de constatation principal des douanes 2^e classe.
- Agent de constatation principal des douanes 1^{re} classe.

b. Les différentes grilles indiciaires

La grille indiciaire d'un agent de constatation des douanes et droits indirects décrit la rémunération brute mensuelle d'un agent de constatation des douanes et droits indirects selon le grade.

Agent de constatation principal des douanes 2^e classe

Corps : Agent de constatation des douanes et droits indirects.

Grade : Agent de constatation principal des douanes 2^e classe - Échelle C2.

Catégorie : C.

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	351	328	1 an	1 537,02 €
2	354	330	2 ans	1 546,39 €
3	357	332	2 ans	1 555,76 €
4	362	336	2 ans	1 574,50 €

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
5	372	343	2 ans	1 607,31 €
6	380	350	2 ans	1 640,11 €
7	403	364	2 ans	1 705,71 €
8	430	380	2 ans	1 780,69 €
9	444	390	3 ans	1 827,55 €
10	459	402	3 ans	1 883,78 €
11	471	411	4 ans	1 925,96 €
12	479	416	-	1 949,39 €

Agent de constatation des douanes 1^{re} classe

Corps : Agent de constatation des douanes et droits indirects.

Grade : Agent de constatation des douanes 1^{re} classe - Échelle C1.

Catégorie : C.

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	347	325	1 an	1 522,96 €
2	348	326	2 ans	1 527,64 €
3	349	327	2 ans	1 532,33 €
4	351	328	2 ans	1 537,02 €
5	352	329	2 ans	1 541,70 €
6	354	330	2 ans	1 546,39 €
7	356	332	2 ans	1 555,76 €
8	362	336	2 ans	1 574,50 €
9	370	342	3 ans	1 602,62 €
10	386	354	3 ans	1 658,85 €
11	407	367	-	1 719,77 €

Agent de constatation principal des douanes 1^{re} classe

Corps : Agent de constatation des douanes et droits indirects.

Grade : Agent de constatation principal des douanes 1^{re} classe - Échelle C3.

Catégorie : C.

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	374	345	1 an	1 616,68 €
2	388	355	1 an	1 663,54 €
3	404	365	2 ans	1 710,40 €

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
4	422	375	2 ans	1 757,26 €
5	445	391	2 ans	1 832,24 €
6	457	400	2 ans	1 874,41 €
7	475	413	3 ans	1 935,33 €
8	499	430	3 ans	2 014,99 €
9	518	445	3 ans	2 085,28 €
10	548	466	-	2 183,69 €

Au traitement brut ci-dessus s'ajoutent éventuellement :

- une indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement pour enfant(s) à charge ainsi que certaines primes.

c. Évolution professionnelle

Les **concours internes** permettent d'évoluer vers les **métiers du contrôle et de l'inspection**.

6 Les métiers de la DGCCRF

a. Le cadre d'emplois comprend trois grades

- Adjoint de contrôle principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 1^{re} classe.
- Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 1^{re} classe.
- Adjoint de contrôle principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 2^e classe.

Remarque

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la valeur mensuelle du point d'indice s'élève à 4,92 €.

b. Les différentes grilles indiciaires

La grille indiciaire d'un adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes décrit la rémunération brute mensuelle d'un agent adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes selon le grade.

**Adjoint de contrôle principal de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes 1^{re} classe**

Corps : Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Grade : Adjoint de contrôle principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 1^{re} classe - Échelle C3.

Catégorie : C.

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	374	345	1 an	1 616,68 €
2	388	355	1 an	1 663,54 €
3	404	365	2 ans	1 710,40 €
4	422	375	2 ans	1 757,26 €
5	445	391	2 ans	1 832,24 €
6	457	400	2 ans	1 874,41 €
7	475	413	3 ans	1 935,33 €
8	499	430	3 ans	2 014,99 €
9	518	445	3 ans	2 085,28 €
10	548	466	-	2 183,69 €

**Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes 1^{re} classe**

Corps : Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Grade : Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 1^{re} classe - Échelle C1.

Catégorie : C.

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	347	325	1 an	1 522,96 €
2	348	326	2 ans	1 527,64 €
3	349	327	2 ans	1 532,33 €
4	351	328	2 ans	1 537,02 €
5	352	329	2 ans	1 541,70 €
6	354	330	2 ans	1 546,39 €
7	356	332	2 ans	1 555,76 €

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
8	362	336	2 ans	1 574,50 €
9	370	342	3 ans	1 602,62 €
10	386	354	3 ans	1 658,85 €
11	407	367	-	1 719,77 €

**Adjoint de contrôle principal de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes 2^e classe**

Corps : Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Grade : Adjoint de contrôle principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 2^e classe - Échelle C2.

Catégorie : C.

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	351	328	1 an	1 537,02 €
2	354	330	2 ans	1 546,39 €
3	357	332	2 ans	1 555,76 €
4	362	336	2 ans	1 574,50 €
5	372	343	2 ans	1 607,31 €
6	380	350	2 ans	1 640,11 €
7	403	364	2 ans	1 705,71 €
8	430	380	2 ans	1 780,69 €
9	444	390	3 ans	1 827,55 €
10	459	402	3 ans	1 883,78 €
11	471	411	4 ans	1 925,96 €
12	479	416	-	1 949,39 €

Outre le traitement brut ci-dessus s'ajoutent éventuellement :

- une indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement pour enfant(s) à charge ainsi que certaines primes.

L'épreuve de pré-admissibilité

L'épreuve de pré-admissibilité est un questionnaire à choix multiples destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et de grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat. La durée de l'épreuve est de 1 h 30 min, coefficient 1. L'épreuve est composée :

- d'un questionnaire d'orthographe, vocabulaire et grammaire (13 questions) ;
- d'un questionnaire de connaissances générales (15 questions) ;
- d'un questionnaire de calcul (13 questions) ;
- d'un questionnaire de raisonnement (13 questions).

Remarque

Le nombre de questions peut varier d'une année sur l'autre, le nombre indiqué pour chaque partie est celui des annales de 2016 et de 2017. Les années précédentes il y avait au total 56 questions.

Il faut traiter toutes les questions en une heure et demie. Soit en moyenne une minute quarante secondes par question.

Lisez donc brièvement chaque question et évaluez si elle vous paraît abordable.

Si vous ne parvenez pas à répondre à une question passez à la suivante afin de ne pas perdre de temps. Les questions étant indépendantes, vous pouvez répondre à l'une sans avoir répondu à la précédente.

Attention

Ne répondez surtout pas au hasard, **toute réponse erronée est sanctionnée.**

1 Méthodologie pour chaque matière

a. Orthographe, vocabulaire et grammaire

Si aucun programme n'est défini par les bulletins officiels, les annales montrent que les questions portent essentiellement sur les exceptions, les difficultés et les confusions homonymiques de la langue française. Les constituants d'une phrase simple et d'une phrase complexe doivent être connus afin d'accorder correctement. La conjugaison est un travail de mémorisation mais aussi de compréhension, chaque temps ayant un sens. L'accord du participe passé doit être parfaitement maîtrisé.

b. Connaissances générales

Nombre d'informations sont à apprendre par cœur (noms de personnalités, d'œuvres, événements, dates, etc.). Faites-vous des fiches, des frises chronologiques, etc.

L'ampleur de la tâche semble énorme en absence de programme officiel. Il est impossible de tout apprendre, mais s'entraîner régulièrement à faire des QCM est un bon moyen pour à la fois diagnostiquer ses lacunes et acquérir de nouvelles connaissances.

Suivez l'actualité car certaines questions peuvent porter sur des événements récents.

c. Calcul

Le questionnaire de calcul consiste en une succession de petits problèmes portant sur le programme de mathématiques des classes de collège et de seconde. Il s'agit de questions à quatre ou six choix possibles. Il ne suffit pas de connaître les formules et les propriétés, il faut surtout savoir les utiliser. Pour cela, entraînez-vous avec des exercices quotidiens.

Le jour de l'épreuve :

- lisez brièvement chaque question et évaluez si elle vous paraît abordable;
- identifiez les théorèmes et propriétés nécessaires pour résoudre le problème;
- gardez un peu de temps pour vérifier vos calculs et vous relire.

d. Raisonnement

Le questionnaire de raisonnement consiste en une succession d'énigmes. Il s'agit de questions à quatre ou six choix possibles. Ces tests dits « psychotechniques » permettent au jury d'évaluer les capacités de résolution de problème des candidats. Cette épreuve est difficile dans la mesure où vous n'avez jamais abordé ce type d'exercices en classe.

Entraînez-vous en faisant un maximum d'exercices et d'Annales corrigés afin de maîtriser les différentes logiques utilisées dans les problèmes.

Épreuve de pré- admissibilité

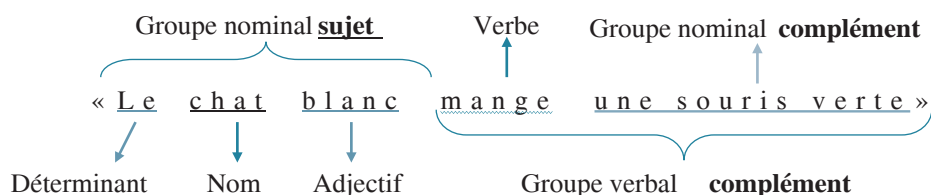
Français

- Grammaire
- Conjugaison
- Vocabulaire
- Figures de style

1 Rappels de grammaire

Pour accorder correctement, il est nécessaire de connaître parfaitement les constituants d'une phrase simple, puis ceux des phrases complexes comme les pronoms relatifs. Une phrase simple est composée :

- **d'un groupe nominal** dont la fonction est d'être sujet (déterminant, nom, et, pour préciser l'objet dont on parle, d'un adjectif qui qualifie/modifie la représentation du nom) ;
- **d'un groupe verbal**, composé d'un verbe et d'un groupe nominal visant à compléter le verbe.



2 Les noms

Comme son nom l'indique, le nom est le noyau central du groupe nominal. Sauf rares exceptions (qu'il faut connaître), le nom est **soit masculin, soit féminin**.

Pour accorder correctement les constituants d'un groupe nominal, comme le déterminant et les adjectifs, il convient de connaître parfaitement le genre (masculin/féminin) des noms.

a. Le genre des noms

Il est impératif de connaître la nature des noms pour choisir à bon escient les déterminants et accorder correctement les adjectifs et les pronoms. L'usage oral fautif trompe parfois. Voici une liste de noms dont le choix du genre pose problème :

- **les noms masculins** : un air, un abîme, un acrostiche, un adage, un ail, un alvéole, un amalgame, un ambre, un amiante, un amphibie, un anathème, un antidote, un antipode, un aparté, un aphte, un apogée, un appendice, un arcane, un argent, un armistice, un arôme, un artifice, un asphalte, un astérisque, un augure, un autodafé, un balustre, un camée, un cerne, un chrysanthème, un coryphée, un éclair, un edelweiss, un effluve, un éloge, un élysée, un emblème, un emplâtre, un encéphale, un en-tête, un entracte, un épilogue, un équinoxe, un esclandre, un escompte, un exode, un girofle, un haltère, un hémisphère, un hémistiche, un hyménée, un hymne, un incendie, un insigne, un interstice, un intervalle, un ivoire, un linge, un mausolée, un obélisque, un opprobre, un orbe, un ouvrage, un pétale, un planisphère, un pleur, un rail, un tentacule, un volatile.
- **les noms féminins** : une aire, une acoustique, une acné, une agrafe, une alèse, une alcôve, une algèbre, une amnistie, une anagramme, une ancre, une anicroche, une ankylose, une anse, une antichambre, une apostrophe, une apothéose, une argile, une artère, une aspirine, une

atmosphère, une autoroute, une azalée, une bolée, une cône, une chrysalide, une disparate, une ébène, une échappatoire, une écharde, une écritoire, une éphéméride, une épigramme, une épigraphe, une épitaphe, une épître, une équivoque, une gemme, une gent, une glaire, une hécatombe, une idylle, une immondice, une interview, une mandibule, une oasis, une octave, une odyssee, une omoplate, une orbite, une oriflamme, une paroi, une patère, une pléthore, une primeur, une psyché, une réglisse, une sentinelle, une stalagmite, une stalactite.

Remarques

- Certains noms possèdent les deux genres. Toutefois, selon le genre, ceux-ci ont un sens différent : un aide de camp / une aide précieuse. Si un aigle est un oiseau, une aigle est un blason.
- Le nom « amour » est masculin lorsqu'il n'y en a qu'un seul : un amour heureux. En revanche, lorsqu'il y en a plusieurs, les « amours » sont heureuses et hasardeuses, elles deviennent féminines. Il en va de même pour les noms « délice » et « orgue », les seules exceptions.

b. Le pluriel des noms composés

Noms composés prenant toujours la marque du pluriel

- **Noms + adjectifs** : les deux éléments sont variables.

Ex. : des rouges-gorges, des marteaux-piqueurs (hormis des « nouveau-nés » puisque nouveau est « adverbialisé »).

- **Adjectif + adjectif** : les deux éléments sont variables.

Ex. : des sauces aigres-douces.

Attention

Si le deuxième nom peut être ou non – de manière sous-entendue – introduit par une **préposition**, il ne prend pas la marque du pluriel.

Ex. : des pauses-café (sous-entendu : des pauses pour le café), des arcs-en-ciel.

Noms composés dont un seul constituant ne prend pas la marque du pluriel

- **Adverbe + nom** : des arrière-boutiques (seul le nom est variable).
- **Verbe + nom** : le nom final prend un -s en fonction de la logique : un porte-avions (il porte des avions), des chasse-neige (ils chassent la neige).
- **Nom écrit à moitié + nom** : c'est la demi-finale.

Noms composés invariables

- **Verbe + verbe** : des laissez-passer.
- **Verbe + adverbe** : des passe-partout.
- **Verbe + conjonction + verbe** : des va-et-vient.
- **Phrase** : des qu'en dira-t-on.

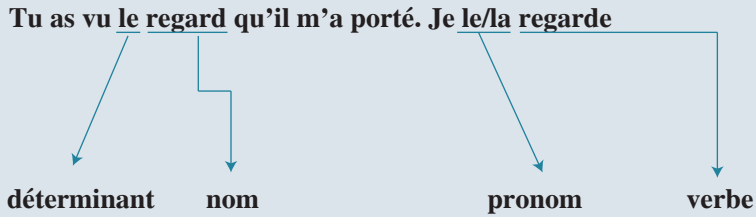
3 Les déterminants

Les déterminants, comme le terme l'indique, **déterminent le nombre** (singulier ou pluriel), la quantité. En revanche, ils ne déterminent pas le genre (seul le nom a cette capacité).

Important

Pour ne pas confondre les déterminants avec les pronoms, il faut savoir que le déterminant ne se place **jamais** devant un verbe, à la différence du pronom.

Ex. :



a. Particularité des déterminants (in)définis dans une tournure négative

Un, une, des ou *le, la, les* dans une formule affirmative devient *de* ou *d'* dans un tour négatif.

Ex. : As-tu de la chance ? Non, je n'ai pas de chance. / Voulez-vous des marrons chauds ? Non, je ne veux pas de marrons.

b. Les déterminants démonstratifs

	Singulier	Pluriel
Masculin	ce, cet*	ces
Féminin	cette	ces

*pour des raisons phonétiques, le déterminant démonstratif au masculin singulier s'écrit *cet* devant un nom commençant par une voyelle ou par un « h ».

Ex. : cet homme, cet âne.

Personnes	Singulier		Pluriel
	Masculin	Féminin	Genre indistinct
Je	mon	ma	mes
Tu	ton	ta	tes
Il/Elle/On	son	sa	ses
Nous	notre		nos
Vous	votre		vos
Ils/Elles	leur		leurs

c. Les déterminants possessifs

Ces déterminants sont particuliers puisqu'ils dépendent étroitement de la personne qui possède quelque chose.

Au concours, la question de la confusion homonymique entre « ces » et « ses » est souvent posée.

Il en va de même pour la question de « leur(s) ». S'il est déterminant, pour l'accorder correctement, il s'agit d'être logique. En effet, il n'est pas rare de voir un rédacteur écrire : « Ils ont travaillé toute leurs vies ». Or, malheureusement, personne n'a plusieurs vies. En revanche, lorsque les noms admettent nécessairement le pluriel comme les jumelles, les chaussettes ou les lunettes « leur » est toujours pluriel. « Ils portent leurs lunettes ».

Remarque

Si **leur** est pronom, c'est-à-dire devant un verbe, il est toujours invariable.

d. Les déterminants numériques / adjectifs numériques

Nous sommes parfois amenés à écrire en toutes lettres les adjectifs ou déterminants numériques ; certaines règles sont à respecter.

- Les déterminants ou adjectifs numériques ne prennent généralement pas la marque du pluriel, hormis vingt, cent et les nombres pris pour des noms : millier(s), million(s), billion(s), trillion(s), milliard(s).
- Quand ils indiquent des vingtaines et des centaines entières, vingt et cent s'accordent. Si un chiffre suit ces déterminants, ceux-ci deviennent invariables.

Ex. : Il y avait quatre-vingts personnes. Il y avait deux cents personnes. Il y avait quatre-vingt-deux personnes. Il y avait deux cent trois personnes.

Remarque

Mille est invariable.

Pour tous les nombres composés, on place un tiret entre tous les éléments numériques des nombres inférieurs à cent et non reliés par « et ».

Ex. : dix mille trois cent quatre-vingt-douze euros / vingt et un euros / vingt-trois euros.

e. Les déterminants indéfinis

- *Tout, aucun, chaque, maint, nul, plusieurs, tel, quelques, divers, différents, certains*, etc. indiquent une quantité non chiffrée ou une évocation imprécise de personnes ou de choses.
- Certains déterminants indéfinis peuvent s'employer avec un autre déterminant.

Ex. : **Les quelques** maisons que j'ai bâties sont magnifiques.

- Les déterminants comptables comme *beaucoup de, trop de, plus de, suffisamment de, tant de, quelques, plusieurs, la plupart de*, etc. admettent nécessairement, par leur sens, des noms au pluriel, à l'exception faite de noms indénombrables.

Ex. : Il y a beaucoup de poissons dans cette rivière. / Il y a beaucoup d'eau.

f. Les déterminants indéfinis distributifs

Certains déterminants ne s'utilisent qu'au singulier : chaque (un par un), chacun, n'importe quel(le), tout(e), plus d'un, pas un, aucun et nul.

Ex. : Chaque réponse doit être justifiée. / Tout élève, à toute heure, doit me rapporter ce qu'il a produit.

g. Les déterminants interrogatifs et exclamatifs

Ces déterminants ont la même forme, ils s'accordent avec le nom qu'ils déterminent.

Ex. : Quelle heure est-il ? / Quelle chance as-tu ! / Quels magnifiques astres !

4 Les adjectifs et les participes passés

Les adjectifs qualificatifs qualifient/modifient le groupe nominal. Si le nom détermine à lui seul le genre, le déterminant détermine la quantité. L'adjectif, lui, s'accorde en genre et en nombre avec le nom et le déterminant qu'il qualifie. Il est pour ainsi dire la somme des deux en ce qui concerne l'accord.

Pour accorder correctement le groupe nominal, il est donc impératif d'identifier le groupe nominal auquel l'adjectif se rapporte. Ce détail est fondamental puisqu'il arrive d'apposer un adjectif, c'est-à-dire de l'éloigner du groupe nominal.

Ex. : **Affamées**, ces brebis broutèrent tant et plus.

a. La terminaison des adjectifs, des participes passés

Au masculin, singulier ou pluriel, il n'est pas toujours possible d'entendre phonétiquement la terminaison des adjectifs.

Astuce

Il suffit de mettre l'adjectif ou le participe passé au féminin.

Ex. : N'importe lequel de leurs légers mouvements me fit tressaillir. / Elles ont pris le train.

En cas de doute sur la terminaison de l'adjectif « léger » et du participe passé du verbe « prendre », il suffit de les mettre au féminin. *Elle est légère. Cette place est prise.* Si aucune consonne ne se fait entendre, c'est qu'il n'y en a aucune.

Ex. : J'ai sali toute la maison. / Elle s'est salie.

b. Les adjectifs de couleur

Une grande partie des adjectifs de couleur ne s'accordent pas en genre et – surtout – en nombre car ils étaient à l'origine des noms et sont devenus des adjectifs.

Important

Sont variables les couleurs pures qui n'ont pas d'équivalent comme nom.

Ex. : Ces tomates sont rouges / les oranges sont orange.

Parmi les adjectifs de couleurs simples invariables, on compte toutes les couleurs qui se rapportent à des noms d'arbres (*acajou*), de fruits (*orange, marron*) de roches (*anthracite*), de légumes (*aubergine*), de boissons (*café, cognac*).

Attention

Huit exceptions sont à prendre en compte : fauves, roses, écarlates, mauves, incarnats, pourpres, châains, vermeils (FREMI - PCV) qui prennent la marque du pluriel.

D'autres adjectifs de couleur empruntés à d'autres langues comme *auburn* et *sépia* ne prennent pas la marque du pluriel.

Sont invariables tous les autres adjectifs de couleur, dont ceux qui se rapportent à des couleurs nuancées ou des couleurs composées.

Ex. : Des lingettes blanc sale / des vêtements bleu foncé / des skis rouge brique.

c. Les adjectifs composés

Lorsque les deux éléments sont des adjectifs, les deux s'accordent.

Si le premier élément est une préposition, un adverbe, ou une formule soumise à une abréviation, seul l'adjectif prend la marque du pluriel.

Ex. : Des individus sourds-muets / des nations sous-développées / des rayons infra-rouges, etc.

d. Les règles d'accord des participes passés

Participe passé employé avec l'auxiliaire être

Il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

Ex. : Ces voitures sont arrivées les premières.

Participe passé employé avec l'auxiliaire avoir

L'accord dépend du complément d'objet direct (COD), et seulement du complément d'objet direct (jamais du sujet) à la différence de l'auxiliaire être.

- Le participe passé **s'accorde** en genre et en nombre **avec son complément d'objet direct** (COD) quand celui-ci est placé avant lui.

Ex. : J'ai mangé les provisions que j'ai apportées (J'ai apporté quoi ? Les provisions).

- Le participe passé reste **invariable si le COD est placé après lui**.

Ex. : J'ai apprécié ces nouvelles chansons.

- Le participe passé reste **invariable** si bien sûr le verbe n'admet pas de COD.

Ex. : Nous avons apprécié.

- Le participe passé **ne s'accorde jamais avec un complément d'objet indirect** (COI) même si celui-ci le précède.

Ex. : L'émission dont tu m'as parlé est fabuleuse. (Tu m'as parlé de quoi ? De l'émission).

Participe passé employé avec avoir et suivi d'un infinitif

- Le participe passé s'accorde avec le COD en fonction de deux conditions conjointes : s'il a un COD placé avant lui et si ce COD fait l'action exprimée par l'infinitif.

Ex. : Les acteurs que j'ai vus jouer m'ont plu (les acteurs font bien l'action de jouer).

- Le participe passé ne s'accorde jamais si le COD ne fait pas l'action exprimée par l'infinitif.

Ex. : La pièce que j'ai vu jouer m'a déplu (la pièce, l'œuvre, ne fait pas l'action de jouer).

- Cas des verbes *faire* et *laisser* : le participe passé des verbes *faire* et *laisser* est toujours invariable devant un infinitif.

Ex. : Je les ai fait partir / Je les ai laissé partir.

Participe passé des verbes pronominaux

- Si l'on peut remplacer l'auxiliaire *être* par *avoir*, le participe passé s'accorde avec le COD si celui-ci est placé avant lui.

Ex. : Ils se sont coupés en se rasant (ils ont coupé qui ? Eux-mêmes. Accord avec « se »). / Ils se sont coupé les ongles (ils ont coupé quoi ? leurs ongles. Le COD est après le verbe, donc pas d'accord). / Ils se sont parlé (ils ont parlé à qui ? À eux : « se » est un complément d'objet indirect, donc pas d'accord).

- Essentiellement pronominal, si le participe passé ne peut être remplacé par le verbe avoir, celui-ci s'accorde avec le sujet.

Ex. : Ils se sont souvenus du bon vieux temps. « Souvenir » tout seul n'existe pas et ne se conjugue pas. Donc, accord.

- Le participe passé d'un verbe pronominal suivi d'un infinitif répond exactement aux mêmes règles que le participe passé employé avec avoir et suivi d'un infinitif.

Ex. : Elle ne s'est pas sentie partir. (Elle a senti qui ? Elle-même, elle fait l'action de partir) / Ils se sont fait entendre. / Elle s'est laissé séduire.

1 Les temps simples de l'indicatif et du conditionnel

a. Présent de l'indicatif

	Verbes en -er 1 ^{er} groupe		2 ^e groupe		3 ^e groupe	
	Terminaison	Ex. : aimer	Terminaison	Ex. : finir	Terminaison	Ex. : prendre
Je	-e	aim-e	-is	fin-is	-s/-x	prend-s
Tu	-es	aim-es	-is	fin-is	-s/x	prend-s
Il/Elle/ On	-e	aim-e	-it	fin-it	-t/d	prend
Nous	-ons	aim-ons	iss-ons	fin-iss-ons	-ons	Prend-ons
Vous	-ez	aim-ez	iss-ez	fin-iss-ez	-ez	prend-ez
Ils/ Elles	-ent	aim-ent	iss-ent	fin-iss-ont	-(e/o)nt	prenn-ent

Difficultés repérées :

Certains verbes dont la base se termine par une voyelle sont source de confusion avec les autres groupes.

Ex. : se méfi/-er, confi/-er, tri/-er, continu/-er, etc.

Astuce

Pour retrouver le groupe, il suffit de mettre ces verbes à l'infinitif.

Devons-nous écrire je me confis ou je me confie ? Pour répondre à cette question, il suffit de revenir à l'infinitif : le verbe se confier appartient au 1^{er} groupe. Or, les terminaisons du 1^{er} groupe sont immuables : -e, es, e. La solution est donc toute trouvée : la bonne orthographe est : **je me confie**.

Il en va de même pour les verbes simples comme trier, continuer, etc.

Valeur du présent de l'indicatif :

Le présent est le temps le plus employé, le plus simple et à la fois le plus complexe puisqu'il peut servir à désigner le passé, le présent et le futur.

- Il est le temps de référence du discours, de l'actuel.
- Il peut être employé pour énoncer n'importe quelle époque ; sa valeur de référence est souvent induite par des indicateurs de temps : « En 1789, la Bastille tombe aux mains des révolutionnaires ».

- Il est le temps de l'énoncé : « Maintenant, le garçon enlève ses lunettes ».
- Il est le temps de la répétition : « Tous les jours, Julie se promène au petit matin ».
- Le présent dit « permanent » peut englober le passé et le futur. Les définitions utilisent ce présent.
- Il peut désigner le passé actuel : « À l'instant, je sors du lycée ».
- Il peut désigner un futur très proche : « Demain, je pars pour Mexico ».
- Il peut avoir une valeur de vérité générale : « La raison du plus fort est toujours la meilleure » (La Fontaine).

b. L'imparfait de l'indicatif

	Verbes en -er		2 ^e groupe		3 ^e groupe	
	Terminaison	Ex. : aimer	Terminaison	Ex. : finir	Terminaison	Ex. : prendre
Je	-ais	aim-ais	-ais	fin-iss-ais	-ais	pren-ais
Tu	-ais	aim-ais	-ais	fin-iss-ais	-ais	pren-ais
Il/Elle/ On	-ait	aim-ait	-ait	fin-iss-ait	-ait	pren-ait
Nous	-ions	aim-ions	-ions	fin-iss-ions	-ions	pren-ions
Vous	-iez	aim-iez	-iez	fin-iss-iez	-iez	pren-iez
Ils/ Elles	-aient	aim-aient	-aient	fin-iss-aient	-aient	pren-aient

Difficultés repérées :

- Les verbes en -ier comme étudier, crier, se fier, trier, remercier, oublier, etc. **prennent deux « i »** à la 1^{re} et à la 2^e personne du pluriel.
Ex. : nous oubliions, vous oubliiez ; nous étudiiions, vous étudiiiez, etc.
- Les verbes en -yer comme envoyer, ennuyer, employer, etc. s'écrivent avec un yi-ons / yi-ez à la 1^{re} et la 2^e personne du pluriel.
Ex. : nous envoyions, vous envoyiez ; nous nous ennuyions, vous vous ennuyiez.

L'imparfait est utilisé pour :

- décrire un personnage, une action en cours dans le passé, un paysage ; c'est le temps de la contemplation. On dit de lui que c'est un temps **duratif** ;
- raconter un fait historique précis dans son déroulement : « Le 09 novembre 1989, les jeunes allemands cassaient le mur de Berlin » ;
- évoquer un fait futur dans un repère passé indiqué par un complément circonstanciel, tout en sous-entendant qu'il y a une suite : « Une semaine plus-tard, Louis et Julie se mariaient » ;
- marquer la répétition, l'habitude d'une action dans le passé : « Tous les mois, Marcel se rendait dans des salles de concert ».

c. Le passé simple

	Verbes en -er		2 ^e groupe		3 ^e groupe	
	Terminaison	Ex. : aimer	Terminaison	Ex. : finir	Terminaison	Ex. : prendre
Je	-ai	aim-ai	-is	fin-is	-s	pri-s
Tu	-as	aim-as	-is	fin-is	-s	pri-s
Il/Elle/On	-a	aim-a	-it	fin-it	-t	pri-t
Nous	-âmes	aim-âmes	-îmes	fin-îmes	- [^] mes	pri-mes
Vous	-âtes	aim-âtes	-îtes	fin-îtes	- [^] tes	pri-tes
Ils/Elles	-èrent	aim-èrent	-irent	fin-irent	-rent	pri-rent

Astuce

Pour conjuguer correctement un verbe du 3^e groupe au passé simple, pour entendre la base, conjuguez-le toujours à la 3^e personne du pluriel.

Ex. : entendre, faire, moude, être, etc. : ils **entendirent**, ils **firent**, ils **moulurent**, ils **furent**, etc. Donc : j'entendis, je fis, je moulus, je fus.

Le passé simple est utilisé pour :

- exprimer une action brève, sécante et achevée dans le passé : « En 1489, Christophe Colomb partit pour les Indes » ;
- exprimer une action distinctement délimitée dans le passé et ayant atteint un terme final : « Marie attendit son mari jusqu'à l'aube » ;
- indiquer les événements les plus importants, les faits mis au premier plan : « Je marchais tranquillement, lorsque je vis pour la première fois un cerf sortir du bois ».

d. Le futur

À la différence des autres temps, il se construit de la manière suivante :

Verbe à l'infinitif + terminaisons

	Verbes en -er 1 ^{er} groupe		2 ^e groupe		3 ^e groupe	
	Construction	Ex. : aimer	Construction	Ex. : finir	Construction	Ex. : prendre
Je	infinitif-ai	aimer-ai	infinitif-ai	finir-ai	infinitif-ai	prendr-ai
Tu	infinitif-as	aimer-as	infinitif-as	finir-as	infinitif-as	prendr-as
Il/elle/on	infinitif-a	aimer-a	infinitif-a	finir-a	infinitif-a	prendr-a
Nous	infinitif-ons	aimer-ons	infinitif-ons	finir-ons	infinitif-ons	prendr-ons

	Verbes en -er 1 ^{er} groupe		2 ^e groupe		3 ^e groupe	
Vous	infinitif-ez	aimer-ez	infinitif-ez	finir-ez	infinitif-ez	prendre-ez
Ils/Elles	infinitif-ont	aimer-ont	infinitif-ont	finir-ont	infinitif-ont	prendr-ont

Le futur est utilisé pour exprimer :

- une action à venir, qui peut être confirmée par un adverbe ou un complément circonstanciel : « Demain ou dans une semaine, je reviendrai » ;
- un ordre ou une défense ; pour édicter une valeur morale, une consigne stricte : « Tu ne tueras point ; vous rédigerez une synthèse concise et ordonnée » ;
- une promesse ;
- une prédiction ;
- une surprise qui pousse à l'indignation : « Quoi ! Le nouveau programme scolaire perturbera nos enfants » !

e. Le conditionnel présent

Il se construit de la même manière que le futur :

Verbe à l'infinitif + terminaisons de l'imparfait

	Verbes en -er		2 ^e groupe		3 ^e groupe	
	Construction	Ex. : aimer	Construction	Ex. : finir	Construction	Ex. : prendre
Je	infinitif-ais	aimer-ais	infinitif-ais	finir-ais	infinitif-ais	prendr-ais
Tu	infinitif-ais	aimer-ais	infinitif-ais	finir-ais	infinitif-ais	prendr-ais
Il/Elle/On	infinitif-ait	aimer-ait	infinitif-ait	finir-ait	infinitif-ait	prendr-ait
Nous	infinitif-ions	aimer-ions	infinitif-ions	finir-ions	infinitif-ions	prendr-ions
Vous	infinitif-iez	aimer-iez	infinitif-iez	finir-iez	infinitif-iez	prendr-iez
Ils/Elles	infinitif-aient	aimer-aient	infinitif-aient	finir-aient	infinitif-aient	prendr-aient

Difficultés repérées :

Certains verbes du 3^e groupe comme mourir ou courir éliminent la voyelle finale de l'infinitif au futur comme au conditionnel. *Demain, je courrai, je mourrai / S'il s'entraînait davantage, il courrait plus vite.*

Le conditionnel est utilisé pour :

- exprimer une condition, une hypothèse et s'inscrit, dans ce cas, dans une subordonnée introduite par un *si* hypothétique ;

- indiquer le potentiel, l'irréel, une probabilité plus faible que celle indiquée par l'usage du futur ;
- exprimer un futur qui ne s'est pas réalisé à un moment passé : « Paul pensait que Luc viendrait à sa fête ».

2 Les temps composés de l'indicatif

Ceux-ci ne présentent guère de difficultés particulières en termes d'apprentissage : il suffit de savoir conjuguer parfaitement les auxiliaires « avoir » ou « être » à tous les temps, à tous les modes, et de connaître les terminaisons des participes passés, ainsi que les règles d'accord des participes passés avec l'auxiliaire être et avoir.

Ex. : Nous sommes revenu(e)s / Nous les avons revu(e)s.

a. Passé composé

Auxiliaire avoir ou être au présent

Ex. : J'ai marché / Je suis cuit.

Le passé composé est utilisé pour :

- exprimer une action accomplie par rapport au présent ;
- exprimer une hypothèse dont l'aboutissement est certain, une menace : « Si vous n'avez pas fait l'exercice, je vous punirai » ;
- évoquer un futur très proche, indubitable, considéré comme déjà accompli : « J'ai fini de faire cuire ce steak dans 10 minutes » ;
- exprimer une vérité générale : « Rien de grand n'est accompli sans un minimum de passion ».

b. Passé antérieur

Auxiliaire avoir ou être au passé simple

Ex. : J'eus fini / Je fus apparu.

Le passé antérieur, réservé à l'écrit, est utilisé pour exprimer l'antériorité d'une action racontée au passé simple : « Dès qu'ils furent assis, l'auditeur put s'exprimer ».

Remarque

Le passé antérieur est souvent introduit par des indicateurs de temps comme *dès que*, *après que*, *quand*, *lorsque*, etc.

c. Futur antérieur

Auxiliaire avoir ou être au futur

Ex. : J'aurai écrit / Je serai vaincu.

Le futur antérieur est utilisé pour :

- exprimer l'action accomplie, antérieure par rapport à une action suivante exprimée au futur simple : « Dès que tu auras passé le portail, ma femme t'accueillera ».

- exprimer l'achèvement, la fatalité d'une action dans un avenir certain : « Demain, les hommes auront dévasté cette terre / Dans une semaine, nous aurons achevé notre programme ».

d. Conditionnel passé

Auxiliaire avoir ou être au conditionnel

Le conditionnel passé est utilisé pour exprimer un reproche ou un regret.

Ex. : J'aurais été présent si je n'avais pas été malade. / Je serais venu s'il n'y avait pas eu d'accident.

3 Les temps simples et composés du subjonctif

Hors quelques rares exceptions comme « Vive le roi ! ». Les verbes conjugués au subjonctif sont toujours introduits par le pronom *que*.

a. Les temps simples du subjonctif

Subjonctif présent

	Verbes en -er		2 ^e groupe		3 ^e groupe	
	Terminaison	aimer	Terminaison	finir	Terminaison	prendre
Je	-e	aim-e	-iss-e	fin-iss-e	-e	prenn-e
Tu	-es	aim-es	-iss-es	fin-iss-es	-es	prenn-es
Il/Elle/ On	-e	aim-e	-iss-e	fin-iss-e	-e	prenn-e
Nous	-ions	aim-ions	-iss-ions	fin-iss-ions	-ions	pren-ions
Vous	-iez	aim-iez	-iss-iez	fin-iss-iez	-iez	pren-iez
Ils/Elles	-ent	aim-ent	-iss-ent	fin-iss-ent	-ent	prenn-ent

Le subjonctif présent est utilisé pour :

- exprimer un souhait : « Que les astres vous protègent ! » ;
- exprimer une supposition rejetée, une forte indignation : « Que je sache ! Il n'y a jamais eu d'affaires de mœurs dans notre foyer ! » ;
- exprime la volonté, le désir, le doute, la frayeur, le regret : la proposition dans laquelle se trouve le subjonctif est souvent introduite par un verbe exprimant ces sentiments : « Je crains qu'il ne vienne ! Il semble qu'il ait compris la leçon. Il est triste qu'il parte ».

L'usage du subjonctif est obligatoire lorsque les propositions subordonnées sont introduites par trois conjonctions temporelles : **avant que, jusqu'à ce que, en attendant que**.

Les autres, quant à elles, n'admettent que les temps de l'indicatif, car l'action est, ou sera réalisée : **après que**, etc.

Subjonctif imparfait

	Verbes en -er		2 ^e groupe		3 ^e groupe 1 ^{er} forme		3 ^e groupe 2 ^e forme
	Termi- naison	Ex. : aimer	Termi- naison	Ex. : finir	Termi- naison	Ex. : prendre	Termi- naison
Je	-asse	aim-asse	-iss-e	fin-iss-e	-iss-e	pr-iss-e	-uss-e
Tu	-asses	aim-asses	-iss-es	fin-iss-es	-iss-es	pr-iss-es	-uss-es
Il/Elle/ On	-ât	aim-ât	-îte	fin-îte	-îte	pr-îte	-ûte
Nous	-assions	aim-assions	-iss-ions	fin-iss-ions	-iss-ions	pr-iss-ions	-uss-ions
Vous	-assiez	aim-assiez	-iss-iez	fin-iss-iez	-iss-iez	pr-iss-iez	-uss-iez
Ils/ Elles	-assent	aim-assent	-iss-ent	fin-iss-ent	-iss-ent	pr-iss-ent	-uss-ent

b. Les temps composés du subjonctif

Le subjonctif passé

Le subjonctif passé propose l'auxiliaire être ou avoir au subjonctif présent.

Pronoms	être	avoir
Que je	sois	aie
Que tu	sois	aies
Qu'il/elle/on	soit	ait
Que nous	soyons	ayons
Que vous	soyez	ayez
Qu'ils/elles	soient	aient

+ participe passé

Le subjonctif plus-que-parfait

Le subjonctif plus-que-parfait propose l'auxiliaire être ou avoir au subjonctif imparfait.

Pronoms	être	avoir
Que je	fusse	eusse
Que tu	fusses	eusses
Qu'il/elle/on	fût	eût
Que nous	fussions	eussions
Que vous	fussiez	eussiez
Qu'ils/elles	fussent	eussent

+ participe passé

Les temps simples et composés de l'impératif

À la différence des autres modes, l'impératif n'admet pas de « personnes », aucun pronom ne peut précéder le verbe.

Discursif, adressé à un interlocuteur, il n'est conjugué qu'à trois personnes : la 2^e personne du singulier, la 1^{re} et la 2^e personne du pluriel.

c. Les verbes réguliers

	Verbes en -er		2 ^e groupe		3 ^e groupe	
	Terminaison	Ex. : aimer	Terminaison	Ex. : finir	Terminaison	Ex. : prendre
Tu	-e	aim-e	-is	fin-is	-s	prend-s
Nous	-ons	aim-ons	-iss-ons	fin-iss-ons	-ons	pren-ons
Vous	-ez	aim-ez	-iss-ez	fin-iss-ez	-ez	pren-ez

d. Les verbes irréguliers

être	avoir	savoir	vouloir
sois	aie	sache	veux/veuille
soyons	ayons	sachons	voulons
soyez	ayez	sachez	veuillez

- Si la marque de l'impératif présent à la deuxième personne du singulier d'un verbe en -er est l'absence de -s, un -s apparaît néanmoins lorsque le verbe est appuyé par les pronoms « en » et « y » ; il s'agit d'un -s dit « euphonique » : « Donne-moi ces bonbons ! Vas-y ! Donnes-en ! Manges-en ! »
- Dans une tournure expressive, l'impératif est souvent appuyé par un pronom personnel d'appui : moi, toi, leur, nous, vous, etc. suivi d'un tiret : « Dis-leur de faire leurs devoirs ! »
- Dans une tournure négative, lorsqu'il y a un adverbe de temps, il convient de remplacer le pas par l'adverbe antonyme : « Je veux aller toujours au cinéma / Ne va jamais au cinéma ! »

1 Les homonymes

a. Définition

Les homonymes sont des mots qui se prononcent ou s'écrivent de la même manière et dont le sens diffère (il existe 640 homonymes en langue française).

b. Liste des homonymes dont le sens ne pose guère de problèmes

allée, allez, aller ; au, l'eau, oh ; bah, bas ; balai, ballet ; boue, bout ; car, carre ; cent, s'en, sans ; c'est, ces, s'est, ses ; chaîne, chêne ; champ, chant ; cœur, chœur ; col, colle ; compte, conte, comte ; cor, corps ; d'en, dans ; être, hêtre ; faim, fin ; foi, foie, fois ; fond, font, fonts ; geai, j'ai, jais, jets ; guère, guerre ; hors, or ; laid, lait ; maire, mer, mère ; maître, mettre ; mal, mâle ; m'est, mai, mais ; moi, mois ; mur, mûre ; pain, pin ; pair, paire, perd, père, pers ; pat, pâte ; peu, peux, peut ; poignée, poignet ; poing, point ; porc, pore ; pré, prêt, près ; qu'en, quand, quant ; saoul, sous ; seau, sot, sceau ; sol, sole ; sur, sûr ; trop, trot ; ver, verre, vers ; veut, veux, vœux, etc.

c. Liste des autres homonymes par ordre alphabétique

Retrouvez la liste des homonymes sur le site www.dunod.com sur la page de l'ouvrage.

2 Les expressions homonymiques et calembours

a. Prendre parti / prendre partie / prendre à partie / faire partie

- Si l'on peut mettre un déterminant masculin, le nom s'écrit sans -e.

Ex. : Je prends (le) parti de Marc.

- Si l'on peut mettre un déterminant féminin, le nom s'écrit avec un -e

Ex. : Je prends la partie en cours de route (jeu).

- Prendre à partie / faire partie : ici le mot partie a un sens juridique ; il a le sens de partie (adverse/amicale).

b. Au temps pour moi / autant pour moi

« Autant » signifie « tellement, aussi, une chose similaire ». Par conséquent, « autant pour moi » n'aurait aucun sens.

L'expression « au temps pour moi » a été motivée par une ancienne expression militaire « au temps pour les crosses ! » qui voulait dire : reprendre l'action militaire depuis le début. Aujourd'hui, cette expression a évolué pour désigner une action reconnue comme relevant d'une erreur.